CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E72862** **VALABLE JUSQU'AU** **17/06/2027**

ÉDITÉ LE 30/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2006

Raison sociale : EURL DIEBOLD

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 07/10/2025

Capital : 10 000

9 RUE DU GENERAL MANGIN
57400 SARREBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 491590659

Siret : 491 590 659 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 36 782 02

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 25106338331

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 25106338331

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 87 23 86 11 **Fax :**

Portable : 06 08 16 62 12

Responsabilité légale :
DIEBOLD STÉPHANE GÉRANT

Site Internet : http://www.diebold-sarrebourg.fr

E-mail : eurl.diebold@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 630 529 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante)	6	08/02/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	5	05/02/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/03/2026 13:10

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E72862** **VALABLE JUSQU'AU** **17/06/2027**

ÉDITÉ LE **30/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2006
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 07/10/2025
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 491590659

Siret : **491 590 659 00018**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 36 782 02
Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 25106338331
Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 25106338331
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **EURL DIEBOLD**

9 RUE DU GENERAL MANGIN
57400 SARREBOURG

Téléphone : 03 87 23 86 11 **Fax :**
Portable : 06 08 16 62 12

Site Internet : http://www.diebold-sarrebourg.fr
E-mail : eurl.diebold@orange.fr

Responsabilité légale :
DIEBOLD STÉPHANE GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	08/02/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/03/2026 13:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.